

## ÉDITO

Chères Estagelloises,  
Chers Estagellois,

L'extension des compétences de l'Agglo et sa transformation en communauté urbaine nous concernent tous très directement.

**C'est déjà l'Agglo qui fixe le prix de l'eau, ou plutôt, le maire seul à l'Agglo, sans que les élus d'Estagel en soient seulement informés. Même chose pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.**

De nouvelles compétences sont d'ores et déjà transférées qui échapperont à vos élus si nous ne faisons rien.

Déjà que le maire, interrogé en conseil municipal sur les travaux des avenues Sauvy et Barbusse, répond « demandez à l'Agglo » ! S'il ne s'informe même pas sur les travaux en cours aujourd'hui qu'en sera-t-il lorsque toute la voirie sera gérée par la Communauté Urbaine ? Même chose pour le Plan Local d'Urbanisme. Et quoi de plus important que de pouvoir décider quels terrains deviennent constructibles ou non ?

**Voilà pourquoi, avec les élus d'opposition, nous proposons au maire, dans la lettre ouverte que nous lui adressons, de s'engager à consulter le conseil municipal sur toutes les affaires concernant Estagel, y compris celles dont la compétence est transférée à l'Agglo ou à la Communauté Urbaine.**

Merci à vous toutes et à vous tous pour votre soutien.

Très sincèrement à vous,

**Pierre Contet**  
Conseiller municipal  
Président d'Estagel 21

## Faut-il passer en Communauté Urbaine ?

Le gouvernement de François Hollande pousse les Communautés d'Agglomération à se transformer en Communautés Urbaines. L'incitation est en réalité une menace financière : rester en CA signifie perdre une part des dotations de l'État, passer en CU signifie conserver le même niveau de dotations.

### Avantages

- Maintien du niveau des dotations de l'État (pas de perte de ressources qui obligent à augmenter les impôts ou à diminuer les services);
- Permet de financer et mettre en place des services inaccessibles sans cela aux communes modestes ;
- Réalisation, à terme, d'économies d'échelle grâce à la mutualisation ;
- Visibilité de notre territoire dans la grande région (élections les 6 et 13 décembre prochains) : Perpignan et les communes membres apparaîtront sur la carte avec Montpellier et Toulouse Métropoles au lieu d'être noyées parmi les 20 Communautés d'Agglomération que comptera la nouvelle région.

### Inconvénients

- Éloignement de la décision par rapport aux citoyens et à leurs élus directs ;
- Risque de « vider » la commune de ses moyens d'action les plus importants pour améliorer la vie de ses habitants (88 membres au conseil communautaire décideront à la majorité alors qu'un seul, le maire, représente Estagel);
- Même si le maire peut s'opposer à une décision concernant sa commune (droit de veto), cette possibilité lui est accordée à titre individuel. Elle échappe donc au conseil municipal.

### Il faut donc passer en Communauté Urbaine

**et bénéficier des grands avantages qu'elle offre tout en limitant les inconvénients.**

**C'est possible si le maire consulte le conseil municipal avant toute décision concernant une compétence transférée à la Communauté Urbaine.**

### Bon à savoir !

**L'attribution des permis de construire est et reste une compétence propre du MAIRE de chaque commune. Lui seul a autorité pour les accepter ou les refuser.**



# Estagel 21

Octobre 2015

Année 1, n°2

**Faites entrer Estagel au 21ème siècle !**

## Lettre ouverte à Roger Ferrer

Monsieur le Maire,

Contrairement à ce que vous dites, le passage en Communauté Urbaine (CU) n'est pas formellement acté. Adopté par une large majorité au conseil communautaire de l'Agglo (PMCA) le 21 septembre dernier, il doit encore être approuvé par une majorité qualifiée de communes. Comme pour l'extension des compétences de PMCA cet été, ferez-vous encore dire « oui » à Estagel sans consulter le conseil municipal ?

**Nous vous demandons donc de mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal, avant le 21 décembre, la question du passage en communauté urbaine afin que, devant les Estagellois, chaque élu d'Estagel puisse débattre et exprimer son point de vue dans l'Assemblée qui gère les affaires de la commune.**

Vous écrivez dans le dernier bulletin municipal, qu'avec la Communauté Urbaine « *le pouvoir de décision s'éloignera davantage encore des citoyens et citoyennes que nous sommes* ». Il ne tient qu'à vous d'éviter cet écueil. Comme vous le soulignez, la charte de fonctionnement de la future CU octroie un droit de veto aux maires dans les décisions concernant leur commune. Aux maires oui, pas aux conseils municipaux. Serez-vous comme Louis XVI à confisquer la parole du peuple ? Rendez la décision aux représentants du Peuple, M. le Maire, c'est-à-dire aux conseillers municipaux élus par les citoyens d'Estagel. Nous l'écrivons d'autant plus sereinement qu'à une majorité de 15 contre 4, les décisions ne pourront vous échapper.

**Comme le font Jean-Marc Pujol et sa majorité à la CU pour tous les maires, nous vous demandons de mettre en place une charte de fonctionnement d'Estagel en Communauté Urbaine au sein du conseil municipal.**

Nous ne réclamons pas un droit de veto mais juste celui, avec les citoyens que nous représentons, d'être informés et de nous prononcer sur les décisions autrefois prises en conseil municipal et qui désormais lui échappent.

**Engagez-vous à mettre au débat et au vote, toute décision à prendre en communauté urbaine concernant Estagel.**

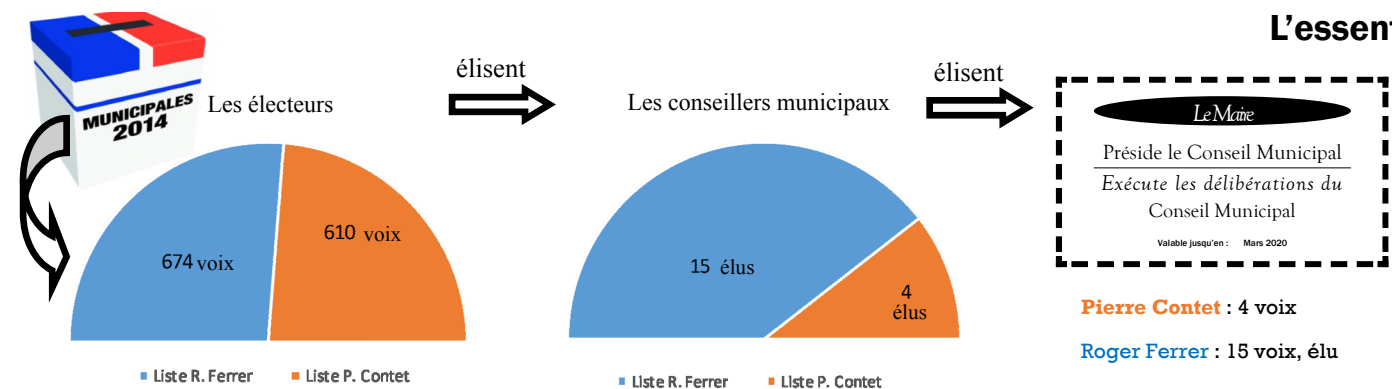
Ainsi, la décision ne s'éloignera pas davantage des citoyens, ainsi l'action municipale restera transparente, ainsi nous aurons les avantages de l'union en communauté urbaine et le respect de la démocratie locale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre parfaite considération,

Les Conseillers municipaux,

**Pierre CONTET Nicole MOLINER Christine BOUSQUET Guy SOLER**

## Estagel et le passage en Communauté Urbaine



Les communes doivent appartenir à une intercommunalité de type communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine ou, pour les territoires de plus de 500 000 habitants, métropole.

Estagel, membre de la communauté de communes du Rivesaltais-Agly, a choisi, en 2011, d'intégrer la communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée (PMCA). D'autres choix étaient possibles mais ce fut celui de M. Ferrer et de son conseil municipal de l'époque.

En intégrant une communauté, la commune lui transfère certaines compétences que le conseil municipal ne peut dès lors plus exercer. C'est le conseil de communauté qui est compétent. Ce conseil est composé de délégués des communes membres dont le nombre est proportionnel à celui de sa population (1 pour Estagel, 40 pour Perpignan parmi les 88 membres du conseil de PMCA).

Plus l'intercommunalité est importante, plus le nombre de compétences transférées augmente.

Par exemple, avant 2011, le conseil municipal gérait l'eau et l'assainissement pour Estagel. Depuis 2011, c'est le conseil de communauté de PMCA qui détermine les investissements, les prix, etc., de l'eau et l'assainissement pour Estagel.

Avec les transferts opérés depuis le 10 septembre 2015, ce sont désormais, toute la voirie, l'éclairage public, le plan local d'urbanisme et ses évolutions, etc., qui échappent aux décisions du conseil municipal et sont gérés par le conseil communautaire de PMCA.

### Ni pour, ni contre, bien au contraire...

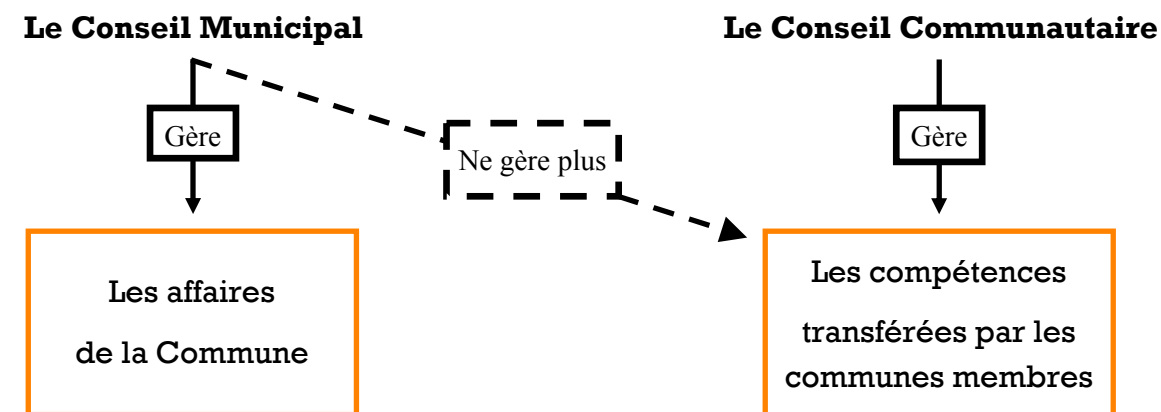
R. Ferrer et sa majorité « redoutent » que le passage en CU éloigne davantage la décision du citoyen et de la commune, mais...

### Sur l'extension des compétences :

- le 8 juin, le maire refuse de dire s'il a voté pour ou contre cette extension au conseil de communauté;
- il ne demande pas au conseil municipal de se prononcer dans les 3 mois, ce qui fait comptabiliser Estagel comme ayant voté OUI et approuvé ce transfert de compétences sans avis du conseil municipal

### Sur le passage en Communauté Urbaine (CU) :

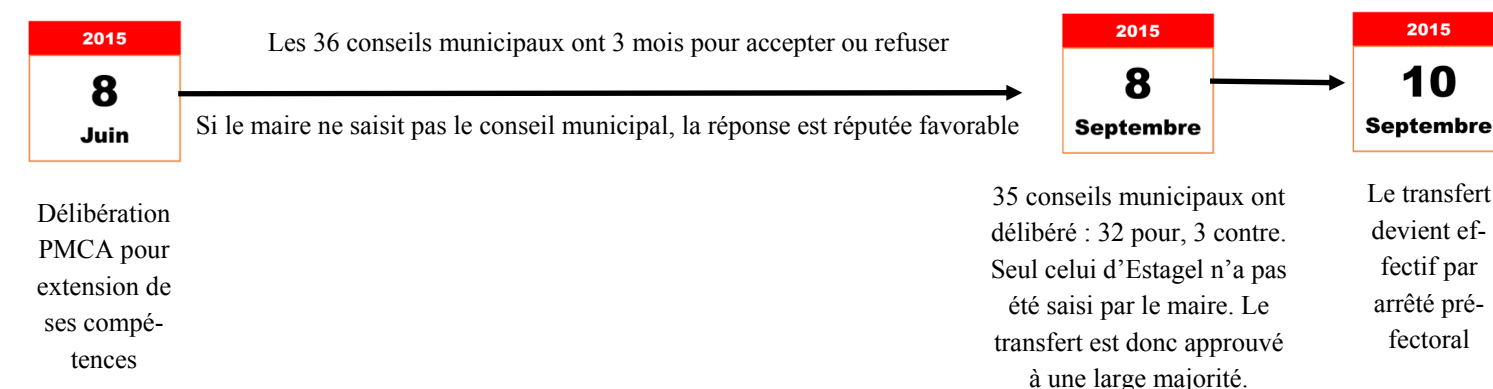
- Le 21 septembre, lors du vote au conseil de PMCA pour accepter ou non le passage en communauté, le délégué d'Estagel ne vote pas contre, pas pour, et ne s'abstient pas. Interrogé par le Président qui s'étonne il répond : « Je ne prends pas part au vote » !
- Le maire d'Estagel a jusqu'au 21 décembre pour demander l'avis du Conseil Municipal. Le fera-t-il ? Nous, élus de l'opposition, le lui demandons officiellement.



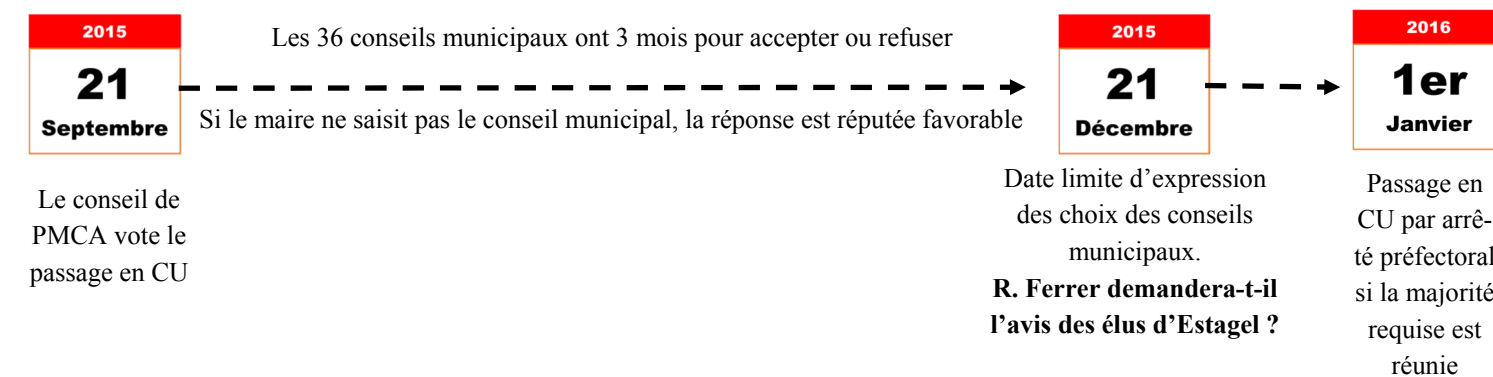
## Passage en Communauté Urbaine :

### Deux étapes à franchir au cours desquelles les communes membres sont consultées

#### 1. L'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération



#### 2. Transformation de la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine



Préservez la démocratie de proximité en adoptant une charte du fonctionnement d'Estagel en Communauté Urbaine